



Erquy Plurien Environnement
6 Impasse du Tertre Mulon
22 430 Erquy
assoepe22@gmail.com

Consultation du public relative au plan d'action régional nitrate N° 7 (PAR7) du 7 février au 10 mars 2024.

Erquy Plurien Environnement est une association qui œuvre depuis 1974 en faveur de l'environnement et de la protection des territoires des communes d'Erquy et de Plurien et de leurs environs en ce qui concerne la protection de la nature, la lutte contre toutes les formes de nuisances et de pollutions, la défense des intérêts environnementaux, la promotion et le soutien de toutes formes de développement durable, la préservation de la biodiversité, la santé, la transition vers une économie circulaire.

A ce titre, nous avons participé à la concertation préalable. Nous avons transmis une première contribution en novembre 2021 lors de la préparation du PAR 7. En juillet 2022, nous avons rédigé une nouvelle contribution lors de la consultation publique relative aux projets d'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor définissant des programmes d'actions volontaires, visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes, sur les baies algues vertes de Saint-Brieuc et de la Fresnaye.

Situées entre la baie de Saint Brieuc et la baie de la Fresnaye, nos deux communes d'Erquy et de Plurien sont **en effet particulièrement concernées** par la problématique des nitrates et de la prolifération des algues vertes, elles font d'ailleurs partie de la liste des communes situées en zones d'action renforcée (ZAR). Erquy est située en ZES (zone d'excédent structurel) et Plurien compte parmi les BVAV (bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages).

L'État avait 4 mois pour prendre un nouvel arrêté sur les bassins versants des baies à algues vertes, à compter du jugement du 18 juillet 2023. **Il y a urgence à agir !**

Les rapports de la commission des finances du Sénat en date de février en 2022 sur les algues vertes en Bretagne et celui Chambre Régionale des Comptes de Bretagne (CRCB) en 2021 mettent **en exergue plus de 10 ans de politiques publiques particulièrement dispendieuses** sans permettre d'en finir avec la prolifération des algues vertes et les risques sanitaires qu'elles font peser sur le littoral breton. Il n'est plus envisageable de fermer chaque été des plages costarmoricaïnes ou de faire supporter aux habitants même partiellement le coût prohibitif du ramassage des algues.

Coûts externes de la pollution : page 42 du rapport sur le PAR7, on découvre que pour 100 € de redevances payées à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2020, les abonnés particuliers ont payé 67,61€, les collectivités locales 9,90€ et les éleveurs 0,75€, soit le même niveau que les pêcheurs 0,62€ et moins que les chasseurs 1,96€ !

Le PAR 7 doit rapidement permettre à la Bretagne de sortir la catégorie des « zones vulnérables » vis-à-vis du paramètre nitrate.

La consultation sur le PAR 7 est particulièrement importante à nos yeux puisqu'elle va fixer pour quatre ans les règles à appliquer par les exploitants agricoles en matière de fertilisation azotée sur tout le territoire régional. Les enjeux sont nombreux : qualité de l'eau et de l'air sur le territoire et donc santé, protection de la biodiversité aquatique.

Des réglementations strictes, contrôlables et contrôlées, des pratiques agricoles durables sont de notre point de vue impératives pour préserver les ressources hydriques, garantir un approvisionnement en eau potable sûr pour les générations futures **tout en favorisant et surtout en valorisant une agriculture respectueuse de l'environnement.**

Les contrôles en baie de Saint Brieuc : 42 % des exploitations en 2010 - 9% en 2018
Les contrôles en baie de La Fresnaye : 49 % des exploitations en 2010 - 14% en 2018
Cette baisse résulte pour partie d'une baisse des effectifs de contrôleurs (-24%). 38 contrôleurs pour près de 27 000 exploitations bretonnes.
Source : DREAL Bretagne – DDTM ET DDPP 22 et 29 - Taux moyen de contrôles = nombre de contrôles réalisés /nombre total d'exploitations.

Cette politique de contrôles doit pour autant être complétée par **des mesures de certification/ labellisation qui ne figurent pas dans le PAR7** et qui permettraient de mieux communiquer sur les pratiques vertueuses des exploitations en associant les consommateurs et tous les acteurs du territoire.

Le PAR 6 et le PAR 7 sont jugés par la profession et y compris la **Chambre Régionale des Comptes de Bretagne (CRCB)** comme parmi les réglementations les plus contraignantes en Europe. Le dispositif proposé est devenu en effet **illisible**, additionnant des mesures plus ou moins efficaces, peu contrôlées et souvent mal respectées, avec de multiples exceptions.

Nous ne comprenons pas la légitimité de toutes ces dérogations qui confortent le discours ambiant sur des textes de lois jugés illisibles, des réglementations d'une trop grande complexité, des contrôles pesants ...

Avant même sa mise en œuvre, le PAR 7 va être face à un problème d'acceptabilité.

Vous devez donc proposer **des mesures de simplifications du document** qui permettent une application plus aisée, suscitent l'engagement de la profession sans aboutir à un accroissement des tâches administratives à la charge des agriculteurs.

Sur ce point nous considérons que le dispositif de **plafonnement de l'apport total d'azote**, différencié selon l'orientation technique des exploitations, et qui permet de valoriser les élevages bovins nourris à l'herbe, est une mesure simple qui mériterait d'être proposée de nouveau.

Le projet de PAR 7 ne fixe pas un objectif régional de taux de nitrate maximal à atteindre dans les rivières. Un tel objectif permettrait un suivi et des discussions avec l'ensemble des parties prenantes.

La consultation organisée par l'État intervient **dans un contexte de crise agricole grave** qui nous laisse augurer des pressions des chambres d'agriculture et de l'ensemble des organisations agricoles pour reculer l'adoption de mesures pourtant nécessaires. Chacun en convient, **une transformation des systèmes de production agricoles adaptée aux enjeux environnementaux et qui permette aux agriculteurs de vivre de leur métier** est plus que jamais nécessaire.

Les représentants du monde agricole ne sont pas prêts à imaginer de tels dispositifs et préfèrent opposer agriculteurs et associations environnementales alors que nous avons les mêmes objectifs. La pré-consultation organisée dans le cadre de la préparation du PAR 7 a peu associé le grand public. Le moment est peut-être venu d'organiser avec toutes les parties prenantes (État - collectivités-associations environnementales - la distribution - les consommateurs - la profession agricole) un

grand débat démocratique sur un modèle agricole qui garantirait notre sécurité alimentaire tout en préservant nos ressources.

Nous notons d'ailleurs que la qualité de l'eau des zones conchylicoles n'est pas abordée. La réduction significative de l'eutrophisation des eaux côtières et de transition est un enjeu important pour les **conchyliculteurs de notre région**, nous pensons notamment à ceux de la baie de la Fresnaye. Il convient de mieux les associer.

Nous partageons le constat d'une amélioration de la qualité des cours d'eau notamment sur les bassins versants et la réduction des volumes d'algues vertes. **Les efforts de la profession agricole sont donc possibles et réels et peuvent apporter des résultats.** Il n'en demeure pas moins que les teneurs en nitrate restent stables depuis 2015 et l'ampleur des marées vertes reste trop importante. La méthode en cours d'évaluation des pratiques agricoles n'est donc plus adaptée ! Les changements de pratiques trop souvent basés sur le principe du volontariat s'essoufflent ! Nous n'avons identifié dans la documentation mise à disposition pour la consultation **aucun élément d'analyse et de suivi chiffré sur ce point.**

Il faut donc des indicateurs et des suivis partagés avec les parties prenantes, la société civile et le monde associatif.

Concernant **les incitations financières** mises en œuvre dans chaque baie pour susciter par exemple des actions de prévention des fuites d'azote, dans le cadre de contrats de type « donnant-donnant » elles sembleraient aboutir à des progrès probants. Si l'on se réfère au rapport de la CRCB seulement 13% des financements des **Plans de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV)** parviennent aux agriculteurs, c'est trop peu !

37€ dépensés en moyenne par ha entre 2015 et 2019 en baie de Saint Brieuç et 42€ dépensés en baie de la Fresnaye quand la PAC dépense 380€ sur le 1 ^{er} pilier de la PAC (source rapport CRCB).

Les aides de l'état doivent être au niveau des enjeux de reconquête de la qualité de l'eau.

Concernant les leviers permettant de diminuer les intrants azotés **tels que la diminution du cheptel, la suppression des importations massives de soja** d'Amérique latine mais aussi de tournesol, de maïs et autres céréales pour nourrir le cheptel, ils ne font pas partie des outils des plans de lutte contre la prolifération des algues vertes et du PAR 7. Pour soutenir la transition et mieux prendre en compte le changement climatique dans le cadre du PAR 7, l'État doit désormais ouvrir **le débat de la baisse de la production : nous demandons le retour à une agriculture paysanne, liée au sol, où les exploitants sont en capacité de nourrir leurs animaux sur leurs terres ou par un approvisionnement local et d'en supporter les déjections, sans avoir à les traiter ou les exporter.**

L'agroécologie doit pouvoir se développer rapidement, le débat doit aboutir à un modèle d'élevage autonome économe en intrants et qui prend en compte les limites planétaires et les limites des ressources naturelles du territoire. Dans ce cadre **une rémunération des agriculteurs pour services environnementaux** doit être mise en place ou renforcée quand elle est en place. Elle doit permettre de revenir à un maillage bocager (talus, zones humides, zones tampons en tête de bassin versant) et donc de retrouver une infrastructure naturelle en capacité de mieux résorber une partie des excédents d'azote.

La compensation de la prise de risques des exploitants qui **s'engagent dans l'évolution de leur modèle économique doit être enclenchée. Elle permettra d'assurer** la pérennité de la profession face au vieillissement, **proposer aux consommateurs des produits de qualité à des prix accessibles et faire en sorte que cette démarche de progrès s'accompagne d'une reconquête de la qualité de l'eau.**

En synthèse pour notre territoire nous demandons :

- Un débat sur le modèle agricole en Bretagne
- L'affichage d'un objectif clair de sortie du territoire de la catégorie des « zones vulnérables » vis-à-vis du paramètre nitrate.
- Un soutien financier à la hauteur des enjeux et des moyens à mettre en œuvre
- Le renforcement des contrôles et des moyens de contrôle.
- La publication de mesures de certification/ labellisation des pratiques vertueuses des exploitations
- Un objectif régional de taux de nitrate maximal à atteindre dans les rivières.
- Des mesures fortes sur les baies à algues vertes, applicables sans attendre, ciblant particulièrement les 20 % d'exploitants avec des excédents d'azote excessifs en entrée d'hiver.
- Le retour du plafonnement de l'apport total d'azote, différencié selon l'orientation technique des exploitations
- Le retour à un maillage bocager (talus, zones humides, zones tampons en tête de bassin versant) pour retrouver une infrastructure naturelle en capacité de résorber une partie des excédents d'azote.
- La prise en compte des intérêts des conchyliculteurs face à la dégradation de la qualité de l'eau
- La transparence et l'évaluation continue du PAR par un organisme indépendant